

Joëlle Sallaberry
Directrice de Cabinet du Maire
☎ 01.34.97.33.96
✉ j.sallaberry@ville-limay.fr

Limay, le 21 avril 2020

Monsieur Gérard DEROUIN
SOUS-PREFECTURE
rue de Lorraine

78200 MANTES LA JOLIE

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous prie de trouver sous ce pli copie des courriers adressés ce jour à l'ensemble des bailleurs de notre ville.

En effet, la crise sanitaire que nous subissons est inédite et a de graves répercussions sur les populations les plus vulnérables.

Aussi, dans le cadre de l'effort national, nous demandons à l'ensemble des acteurs du logement social de suspendre toutes les procédures d'expulsion et de relances des loyers impayés afin de ne pas infliger une seconde peine aux personnes les plus démunies.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de votre appui dans notre initiative au nom du devoir de solidarité.

Vous en remerciant,

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.




Le Maire
Eric ROULOT

Limay, le 21 avril 2020

Joëlle Sallaberry
Directrice de Cabinet du Maire
☎ 01.34.97.33.96
✉ j.sallaberry@ville-limay.fr

Monsieur,

La crise sanitaire que nous subissons est inédite et provoque des dégâts collatéraux importants. Les premiers touchés sont les plus vulnérables et les moins privilégiés de nos compatriotes

Une des conséquences immédiates est la mise en chômage technique partiel ou complet d'un nombre important de salariés. Les répercussions sur le pouvoir d'achat vont être catastrophiques.

Alors que les procédures d'expulsion locatives auraient dû reprendre le 1^{er} avril dernier, la gravité de la situation a vu le report de cette triste date.

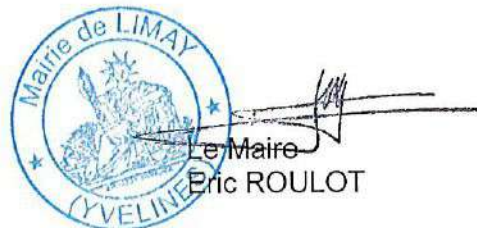
Nous sommes parfaitement conscients des répercussions de cette crise sans précédent sur le paiement des loyers. Ne pas reprendre les expulsions locatives des familles pour lesquelles les difficultés économiques vont être aggravées par l'arrêt d'activité est une exigence sociale incontournable.

Aussi, en tant que bailleur, nous vous demandons de tenir compte de la situation en suspendant les procédures d'expulsion et de relances des loyers impayés durant toute cette période afin de permettre à vos locataires de ne pas subir de plein fouet une exclusion sociale qui rajoutée à la gravité de l'aspect sanitaire serait une double peine.

Nous avons en cette période difficile un devoir de solidarité envers les administrés et principalement les plus fragiles.

Persuadé de votre compréhension et de votre attention,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Maire de LIMAY
Le Maire
Eric ROULOT